



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal

N°2025-043

**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE A
Mme C PICHAT ET COLLABORATEURS**

RECTIFICATIF

Séance du : 28 juillet 2025

Date de convocation : 22 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony

Pouvoir de : -

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : PIQUEMAL Michel,

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DES PENITENTS

VU la consultation lancée en décembre 2023 pour une mission de maîtrise d'œuvre auprès d'un architecte du patrimoine, publiée sur le site de l'Ordre des Architectes du Patrimoine : <https://www.architectes-du-patrimoine.org> ;

VU l'ouverture des plis réalisée le 8 janvier 2024 par les membres de la commission "Marché Public" et les représentants de l'association "Le Porche des Veilleurs", partenaire de la commune ;

VU la délibération n°2024-002 en date du 31 janvier 2024, attribuant à Mme Catherine PICHAT, architecte du patrimoine, et ses collaborateurs, la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration de la Chapelle des Pénitents ;

Considérant que la commune souhaite désormais étendre cette mission aux phases AVP, PRO et DCE pour les opérations suivantes :

- Restauration de la toiture de l'église Saint-Matthieu des Terrasses, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques par arrêté du 13 septembre 1988 ;

- Restauration de la toiture de l'église de l'Assomption, ainsi que la requalification des circulations et cheminements de son cimetière, ensemble classé Monument Historique par arrêté du 10 juillet 1959 ;
- Achèvement de la restauration intérieure de la Chapelle des Pénitents, classée Monument Historique par arrêté du 10 juillet 1959.

Il est proposé de confier l'ensemble des missions AVP, PRO et DCE à Mme Catherine PICHAT, architecte du patrimoine, et ses partenaires : ECOBIS, AXIOME, Noémi Polychromies, et TAKT, par avenant n°1 en date du 12 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote pour chaque projet :

Chapelle des Pénitents

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

Église Saint-Matthieu des Terrasses

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

Église de l'Assomption à La Grave

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'attribuer les missions AVP, PRO et DCE à Mme Catherine PICHAT et ses collaborateurs pour les projets précités, conformément à l'avenant n°1 du 12 mars 2025.
- De donner mandat à Monsieur Jean-Pierre PIC, Maire de La Grave, ou à son représentant, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne conduite et à l'aboutissement de ces opérations.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Michel PIQUEMAL

Délibération n°2025-043

ATTRIBUTION D'UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
A Mme C PICHAT ET COLLABORATEURS - RECTIFICATIF

Page 2 sur 2